

Adresse des administrateurs du directoire du district de Barr (Bas-Rhin), faisant état de ses dons patriotiques et demandant à bannir le numéraire et or et argent au profit du papier monnaie, lors de la séance du 3 ventôse an II (21 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des administrateurs du directoire du district de Barr (Bas-Rhin), faisant état de ses dons patriotiques et demandant à bannir le numéraire et or et argent au profit du papier monnaie, lors de la séance du 3 ventôse an II (21 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) pp. 297-298;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_32235\\_t1\\_0297\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32235_t1_0297_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

tières d'or et d'argent et autres objets de son église.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Paris, 18 pluv. II. Au comité de correspondance] (2)

« Je vous envoie, citoyens représentans, avec une lettre que je viens de recevoir de la municipalité de Frangy, département du Mont-Blanc, la délibération qu'elle a prise le 28 nivôse de célébrer leur fête de la prise de Toulon par l'inauguration d'un temple à la raison, de s'opposer à l'exercice public du culte catholique, d'enlever des églises tous les hochets de superstition et de fanatisme qui y existent et d'envoyer au directoire du district de Carouge, toutes les matières d'or et d'argent et autres objets en provenant, pour être employés aux besoins de la République. Vous verrez, citoyens représentans, que ces dispositions sont dues à l'envoi des bulletins (3) et autres écrits patriotiques qui désillent les yeux des citoyens et propagent l'amour de la liberté ».

PARÉ

[Extrait des délibérations de la comm. de Frangy, 28 niv. II]

Le Conseil général de la commune de Frangy assemblé aux personnes de tous ses membres, en permanence.

Sur la représentation d'un de ses membres que cette administration ne pouvoit, sans se rendre coupable vers le mouvement sublime du peuple contre la superstition, tolérer davantage, dans cette commune, l'exercice public du culte catholique qui bride la raison et avorte les droits de l'homme et qui, pour ses métamorphoses, en font des métaux dont la République tireroit plus d'avantages dans ses caisses.

Le conseil général, oui l'Agent de commune considérant, en effet, que la raison doit être le seul culte d'un vrai Républicain qui ne doit avoir d'autres évangiles que la Constitution, a arrêté 1° de célébrer la fête de la prise de Thoulon, par l'inoguration du temple de raison le trente du courant, 3° décade de ce mois. 2° de sortir dès aujourd'hui de l'église des croyants, tous les hochets de superstition et de fanatisme qui y existent, 3° d'adresser au directoire du district toutes les matières d'or et d'argent qu'on en sortira; 4° de pétitionner le directoire pour la vente des linges en laine, pour en verser le prix dans les caisses du district, 5° d'envoyer dans les magasins militaires de Carouge tous les habits de confrèreries males et femelles, pour des chemises à nos frères d'armes; et finalement d'écrire circulairement à toutes les communes du canton pour leur désiller les yeux, et à notre exemple et à celui de toutes les communes patriotes des différents départements d'élever un temple de raison.

Et que chaque district seroit exactement fêté, et le peuple rassemblé pour lui expliquer la loi.

BASTIAN (maire), J. S. DUPENLOUZ (secrét.).

(1) P.V., XXXII, 77. B<sup>in</sup>, 3 vent.

(2) Voir lettre de remerciements de la comm. de Frangy au M. de l'Intérieur, 6 pluv. II (C 293, pl. 961, p. 5).

(3) C 293, pl. 961, p. 4 et 6.

## 28

Le citoyen Bouzon, notaire à Viviers, fait offrande à la patrie du montant de la finance de son office de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (1).

## 29

L'agent national du district de Bazas instruit la Convention que la société naissante de Préhac (2) fait don à la patrie de 212 chemises et 14 paires de bas, et que le désir des citoyens qui ont concouru à ce don, seroit de voir disposer de ces objets en faveur du quatrième bataillon du Bec-d'Ambès.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au ministre de la guerre (3).

## 30

Les administrateurs du directoire du district de Barr annoncent que les dépouilles du fanatisme, déposées sur l'autel de la patrie, ont produit dans le district environ 1500 marcs d'or et d'argent, 150 quintaux de cuivre, et que leurs administrés ont donné pour leurs frères d'armes 24,000 chemises, 2,500 manteaux, 600 paires de bas, 2,000 paires de souliers, 50 paires de bottes, 200 habits, 30 quintaux de charpie et 5,000 l. en assignats (*Vifs applaudissements*).

Ils demandent que, pour faire cesser l'agiotage, la Convention prononce le bannissement du numéraire en or et en argent.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Barr, 13 pluv. II. A la Conv.] (5)

« Vous avez appesanti le glaive de la loi sur Louis Capet, qui croyait avoir des droits supérieurs aux autres hommes, et qu'une soif cruelle dévorait, ne demandant que de l'or et du sang, mais il n'y en avoit pas assez sur la terre pour le rassasier. N'étoit-il pas pétri de la même chair qui doit pourrir comme la nôtre? Ses os n'étoient-ils pas condamnés à se dissoudre en poussière, dans la poussière de nos tombeaux? Sa tête n'étoit-elle pas sujette à se troubler par la vapeur du vin?

Vous avez aboli la noblesse dont le bonheur apparent contrastoit si fort avec la misère du peuple, elle dimoit sa récolte, le gibier et les pigeons de ces hommes privilégiés vivoient aux dépens du cultivateur, et lorsqu'il se permettoit quelques murmures, des gens d'affaires lui in-

(1) P.V., XXXII, 77. B<sup>in</sup>, 3 vent.

(2) Et non Pichal.

(3) P.V., XXXII, 77-78. B<sup>in</sup>, 4 vent.

(4) P.V., XXXII, 78. Minute du p.-v. (C 293, pl. 961, p. 7). B<sup>in</sup>, 3 vent.; *Ann. patr.*, n° 417; *J. Fr.*, 3 vent.; *J. Sablier*, n° 1155; *C. Eg.*, n° 553; *Mess. soir*, n° 554; *J. Paris*, n° 418; *Rép.*, n° 64; *Audit. nat.*, n° 517; *M.U.*, XXXVII, 59.

(5) C 293, pl. 961, p. 7.

tentoient procès, et lui enlevoient non seulement le reste de sa fortune, mais encore d'horribles cachots pressoient de leurs ombres redoutables l'innocent qui n'avoit plus d'appui; vous avez détruit le Clergé qui consumoit dans une oisiveté criminelle une grande partie des revenus publics et entretenoit l'esclavage. Voilà les souvenirs que le Peuple a dû retrouver à son réveil.

Au sortir du chaos, vous avez été entourés de traîtres. La faction girondine et tous les lâches émissaires des tyrans étrangers apeloient de toutes parts l'hydre du fédéralisme et le monstre de l'aristocratie. La trahison des généraux vous a forcés d'imiter l'exemple des Athéniens qui tirèrent Cléon d'une boutique de tanneur pour l'envoyer contre les Macédoniens dans l'île de Sphactérie; il les attaqua et les emmena tous enchaînés à Athènes.

Nous avons conçu la situation pénible dans laquelle vous étiez au mois de mai dernier, encore un degré d'anarchie, et la République étoit perdue. Nous voyons la nation entière suspendue par un cheveu sur un abîme et le ciseau de la dissolution de la Convention étoit ouvert, mais vous avez par une contenance stoïque détourné de la patrie les coups terribles qui la menaçoient, en faisant surtout mordre la poussière aux traîtres qui siégeoient avec vous. Personne ne les regrette, ils ne peuvent point avoir d'amis, parce que des coupables n'ont que des complices.

Représentants d'une grande Nation, triomphateurs de Rome, se plaisoient à traîner les peuples vaincus liés à leurs chars et vous, par le plus honorable contraste, vous voyez dans votre cortège des hommes libres par votre courage inébranlable et par vos lois philosophiques. Nos vœux et notre reconnaissance sont les liens qui nous attachent à vos chars de triomphe. Votre mission est gravée en chiffres ineffaçables dans le cœur des François, et grâce aux auteurs de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, ces chiffres ne seront pas inintelligibles aux tyrans. Le peuple est partout sous le joug des dictateurs qui se disent souverains en dépit de vos principes, quelle leçon pour les despotes, quelle consolation pour les peuples infortunés quand ils apprendront que la première nation de l'Europe leur a donné le signal du bonheur de la France et des deux Mondes.

Nous vous sollicitons, Représentants, pour l'affermissement et la prospérité de la République de rester à votre poste jusqu'à ce que la Patrie ne sera plus en danger.

Le fanatisme a été terrassé dans l'arrondissement du district au mois de brumaire dernier, les prêtres ayant renoncé à leur charlatanisme et ses hochets, qui ont été déposés sur l'autel de la Patrie ont produit environ 1 500 marcs d'or et d'argent, 150 quintaux de cuivre qui ont été envoyés au département du Bas-Rhin; cette offrande a électrisé la générosité de nos administrés qui ont fourni gratuitement pour nos frères d'armes 24 000 chemises, 2 500 manteaux, 600 paires de bas de laine, 2 000 paires de souliers, 50 paires de bottes et 200 habits, 5 000 liv. en monnaie nationale et 30 quintaux de charpie.

Nous ne pouvons vous dissimuler que vous avez encore un cruel ennemi à combattre. C'est l'impitoyable agioteur, hideux de crimes, il faut le saisir d'un bras d'airain pour l'abattre. Les

citoyens sont tellement familiers avec ce monstre que la Ste-Guillotine est incapable de les empêcher de se livrer à cet infâme métier, qui déprécie la monnaie nationale, unique soutien de la République et menace les braves sans-culottes des horreurs de la famine. Il n'est qu'un seul remède pour guérir cette longue et douloureuse plaie. C'est le bannissement du numéraire, cet expédient nous paraît d'autant plus praticable dans ce moment-ci que nous n'avons plus aucun rapport commercial avec les étrangers, la République étant en guerre avec 22 despotes qui s'efforcent à nous faire reprendre la verge de fer avec laquelle nous avons été si longtemps flagellés. Prononcez le bannissement des espèces d'or et d'argent et la République sera sauvée; celle de Rome avoit pour numéraire des morceaux de fer. Le peuple français, qui sait vaincre ses ennemis incalculables ne saurait-il pas s'accoutumer au papier monnaie en place d'un métal auquel il n'attache qu'un préjugé qu'il faut détruire.

MOEZLIN, GOTTETHIEN (*v.-présid.*), BLANCHÉ, DÉPINAY

### 31

**Le maire de la commune d'Augeville annonce que cette commune a chanté le triomphe des braves sans-culottes qui ont chassé l'ennemi de Toulon, et envoie 35 l. qui ont été données pour ces braves défenseurs.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (1).**

[Augeville (Seine-Inf<sup>re</sup>), 15 pluiv. II] (2)

« Citoyen président,

La petite commune d'Augeville a chanté le triomphe des braves sans culottes qui ont terrassé et chassé nos ennemis de Toulon, ville trop célèbre par ses crimes inciviques.

La commune d'Augeville joint ici 35 livres en assignats pour ces généreux défenseurs de notre liberté, don bien foible, s'il étoit offert à titre de récompense, mais elle sait que la valeur ne calcule que les biens de la chose publique.

Sages immortels représentants, achevez votre ouvrage, qui sera la source du bonheur de toutes les nations, et qui passera jusqu'aux siècles les plus reculés. S. et F. ».

CORDIER (*maire*), HERONDELLE (*greffier*).

### 32

**Les administrateurs et l'agent national du district d'Avignon envoient à la Convention un état détaillé des étoffes d'or, galons, dentelles et argenterie, provenant des dons patriotiques de quelques communes de leur ressort; ils espèrent annoncer bientôt que la généralité a suivi cet exemple; ils adressent l'offrande de**

(1) P.V., XXXII, 78. B<sup>te</sup>, 3 vent.

(2) C 293, pl. 961, p. 3.